REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

25/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 04/04/25
Date d'affichage 04/04/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. DEBOST Anthony est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

14- Subventions aux associations sportives / loisirs / détente / santé

Rapporteur / Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions de la Commission Associations, Sports, Patrimoine & Numérique, dont les montants sont précisés ci-après pour les subventions aux associations sportives/ loisirs/détente/santé au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la validation par le Bureau municipal de ces propositions ;

Considérant les règles d'attribution de subventions définies en Commission ;

Considérant les demandes desdites associations ;

Associations	Subvention	
	Votée pour 2024	**Proposée pour 2025**
BASKET	2 100 €	1 800 €
BOULE AMICALE	1 080 €	900 €
BOXING CLUB (SHOREI DO)	1 580 €	1 700 €
CYCLO-RANDONNEURS	750 €	650 €
FOOTBALL VETERANS	520 €	450 €
GYMNASTIQUE	360 €	400 €
JUDO CLUB	2 890 €	3 100 €
RANDONNEE PEDESTRE	470 €	400 €
RUGBY CLUB	4 900 €	4 300 €
RUNNING ST YORRE	520 €	500 €
STADE ST YORRE LE VERNET	7 620 €	8 200 €
TANGO VOLCANIQUE	1 040 €	1 100 €
TEAM MOTOS	1 240 €	1 100 €
TENNIS CLUB	520 €	600 €
TWIRLING CLUB	1 120 €	1 300 €
VOLLEY CLUB	660 €	600 €
TOTAL	**27 560 €**	**27 100 €**
UNSS	*645 €*	*645 €*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions aux associations sportives/loisirs/détente/santé présentées ci-dessus.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 15 avril 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Anthony DEBOST